EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **03 novembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trois novembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 27 octobre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Cyril CINEUX à Pierre MIQUEL, Marion CANALES à Grégory BERNARD, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT demande la présentation du vœu en première question de l'ordre du jour du Conseil. Monsieur le Maire n'y accède pas.
Monsieur Alain LAFFONT demande une suspension de séance à 18 h 10 à laquelle Monsieur le Maire accède.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 16.
Messieurs Grégory BERNARD et Louis COUSTES arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 (fin du pouvoir donné par Madame Isabelle PADOVANI).
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 8.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 16 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.

Rapport N° 24

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le crédit disponible en vue de l'octroi de subventions exceptionnelles s'élève à 14 265 €. Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

PAGE CENTRALE

Page centrale est une maison d'édition coopérative de livres papier et numériques spécialisée sur le Massif central. Elle a notamment déjà publié deux ouvrages consacrés à la ville de Clermont-Ferrand (*Clermont-Ferrand absolu* en 2011 et *Clermont-Ferrand, architecture et patrimoine* en 2014).

Page centrale prépare pour le printemps 2018 une nouvelle édition sur la ville plus généraliste intitulée *Abécédaire passionné de Clermont-Ferrand*. Elle comportera 70 textes avec des entrées spécifiques par des lieux, des édifices, des monuments, des rues et des personnages célèbres. Les projets d'aménagement d'envergure auront également leur place tels que la Scène nationale, l'Hôtel Dieu, le quartier Rabanesse…). Les textes sont rédigés par Joseph Vebret et édités dans deux versions, chacune à 1500 exemplaires : une version « beau livre » avec une large place faite aux images et une version poche.

Page centrale sollicite une subvention exceptionnelle pour la réalisation de cet ouvrage.

Budget prévisionnel de l'édition : 24 000 €
Subvention sollicitée : 9 000 €
Subvention proposée : 7 000 €

ARTISTES EN RÉSIDENCE

L'association « Artistes en résidence » a pour mission de favoriser la recherche, la création et les échanges en matière d'art contemporain par l'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux en résidence à Clermont-Ferrand et l'organisation de résidences croisées internationales.

Les résidents sont des artistes sélectionnés sur un appel candidature ou expressément invités. Ils travaillent en moyenne pendant trois mois (consécutifs ou non) et bénéficient d'une aide à la création allouée par un partenaire de l'association (Clermont Auvergne Métropole, Région Auvergne, Ville de Clermont, partenaires européens,...).

L'association offre aux artistes-résidents :
- un espace de travail installé dans l'hôtel d'entreprises du Brézet, mis à disposition par Clermont Auvergne Métropole ;
- un lieu d'hébergement : un appartement situé rue de la Rochefoucauld, mis à disposition par la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention forfaitaire de 1 500 € à l'association pour aider à la prise en charge des frais de fonctionnement de cet appartement.

ASSOCIATION COLPORTAGE « ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS DU CHEMIN ET DU PAYSAGE »

Créée en 1993, l'association Colportage œuvre pour le développement des arts du chemin et du paysage qui associent marche et pratiques culturelles et artistiques. Elle œuvre depuis 2014 à la réhabilitation de la Via Arverna et à son ancrage dans un local situé à proximité de la basilique Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand, point de départ des pèlerins de Compostelle en Auvergne.

Colportage a mis en place la Fête de la Saint-Jacques le 25 juillet 2017, événement se voulant préfigurateur d'une célébration plus ambitieuse portée par la Ville en 2018, à l'occasion des 20 ans de classement de Notre-Dame du Port au Patrimoine mondial de l'Unesco. Des concerts gratuits, des buffets et des ventes de livres ont été mis en place dans les rues anciennes du quartier du Port, suivis d'un concert payant ponctué de lectures de textes à l'intérieur de la basilique.

L'événement a bénéficié d'un important engouement de la part des habitants et des commerçants riverains et a participé à créer une dynamique autour du quartier.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle afin de permettre à l'association de compléter le budget de cette manifestation.

- Budget prévisionnel : 9 792 €
Subvention sollicitée : 4 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

COMPAGNIE LES OBSTINES

La Compagnie clermontoise Les Obstinés a créé son spectacle Les Aventures du Magnifico en 2017 (aide à la création de la Ville perçue en 2016). Ce spectacle issu de la commedia dell'arte s'adresse à un public familial et a été joué plusieurs fois en Auvergne et à Clermont-Ferrand (Cour des trois Coquins).La compagnie a la possibilité de jouer son spectacle à Avranches (50) et sollicite une aide afin d'encourager sa mobilité. La compagnie a produit le contrat de cession attestant de l'achat du spectacle par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie à hauteur de 2000 €.La compagnie sollicite une aide de la Ville d'un montant de 1 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention à la Compagnie Les Obstinés d'un montant de 1 000 € au titre de l'aide à la diffusion.

FAL 63

La FAL 63 – Ligue de l'Enseignement - a sollicité pour la première fois la Ville afin que se tienne du 15 au 19 janvier 2018 la manifestation jeune public « Spectacles en recommandé » à Clermont-Ferrand. Il s'agit d'un festival national accueillant une vingtaine de spectacle et une cinquantaine de représentations sur cinq jours (la ville accueillante change chaque année). Environ 150 professionnels de toute la France assistent chaque année à cet événement aussi tourné vers le tout public.

Il a été prévu que la manifestation se déroule à la Cour des Trois Coquins, au Petit Vélo, à la Maison de l'Oradou et Maison du Peuple. Ces équipements seront mis gracieusement à disposition des organisateurs.

Pour l'organisation de cet événement, la FAL 63 sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €, sur un budget prévisionnel total de 136 850 €. Il est proposé de verser cette somme dès la fin de l'année 2017 afin de permettre à l'association puisse faire face aux différents frais engendrés en amont de la manifestation.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer à la FAL 63 une subvention de 20 000 €. (Ce crédit a été inscrit en DM3).

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 novembre 2017

Pour le Maire et par délégation :
L'Adjointe déléguée à la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST